

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1055

présenté par

Mme Genevard, M. Hetzel, M. Larrivé, M. Fasquelle, M. Lurton, M. Vitel, M. Woerth, M. Solère,
M. Decool, M. Straumann, M. Lazaro, M. Herth, Mme Poletti, M. Perrut, M. Gosselin et
M. Dassault

ARTICLE 26

À l'alinéa 3, après le mot :

« territoires »,

insérer les mots :

« ruraux ou péri-ruraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nier la dimension rurale de l'agriculture est une absurdité et il est regrettable d'avoir supprimé le terme « territoires ruraux » en commission au motif qu'il existe une agriculture péri-urbaine qu'il convient en effet de développer.

De ce point de vue, il serait utile d'inverser la perspective en parlant de territoires péri-ruraux et non de péri-urbains.